

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité  
DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
**CCAS DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2023/016 : Rapport d'activités du CCAS – Année 2022

L'An deux mille vingt-trois, le treize juin à 18h30

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARNAUD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 07 juin 2023.

Nombre de membres	<u>Présents</u> : M. BARNAUD Président, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Vice-Présidente, Mme LE MONNIER, M. ASSOUS, Mme COURTOIS, Mme VIENNEY, M. HIDEG.
En exercice : 11	
Présents : 7	<u>Représentés</u> : Mme BOISNE-NOC, pouvoir à M. ASSOUS, Mme TIRAVY, pouvoir à M. BARNAUD, M. JENDOUBI pouvoir à Mme PELLET-SCHIFFRINE
Votants : 10	

Excusée : Mme GRANDJEAN

Secrétaire de séance : Delphine CARLIER, responsable.

**N°7 : Rapport d'activités du CCAS – Année 2022**

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20230613-2023-016-01-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2023  
Date de réception préfecture : 26/06/2023

N°2023/016 : Rapport d'activités du CCAS – Année 2022

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Considérant** la présentation faite par Monsieur le Président du rapport d'activités du CCAS pour 2022,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

**Article 1** : Prend acte du rapport d'activités du CCAS pour l'année 2022.

**Article 2** : Autorise la diffusion du rapport d'activités sur le site de la Ville et auprès des partenaires du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du C.C.A.S. est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Chennevières-sur-Marne, le 13 juin 2023



POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Président du C.C.A.S.,**

**Jean-Pierre BARNAUD**

Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 77120 Chennevières-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20230613-2023-016-01-DE CCAS  
Date de télétransmission : 26/06/2023  
Date de réception en préfecture : 27/06/2023

Tél. : 01 75 65 10 51